

**Association Nationale des Cadres d'Administration
et de Gestion de l'Enseignement Catholique**

166 Boulevard du Montparnasse

75014 PARIS

Association déclarée à la Préfecture de Paris
sous le N° 02/1456 (JO du 11/05/2002)



Bulletin de liaison n°24 - Juin 2015

PREAMBULE :

L'objet de notre association est de créer et entretenir des liens entre les cadres d'administration et de gestion de l'Enseignement Catholique, de participer à des actions de formation ayant pour objectif l'actualisation des connaissances et l'amélioration des compétences.

Chers Amis,

Nous avons le plaisir de vous adresser le bulletin n°24 de notre association.

Vous y découvrirez des articles et des photographies qui retracent notre session de formation de mars 2015. Vous avez été nombreux à répondre au questionnaire d'évaluation qui a suivi, si vous ne l'avez par encore complété, il est encore possible d'y accéder. Vos retours nous sont précieux.

Dans la continuité de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars, le Conseil d'Administration s'est réuni le 6 mai et a procédé à l'élection du nouveau bureau. Vous pourrez en prendre connaissance en **page 2**. C'est au cours de ce conseil que nous avons remercié Joanna BONNARD, Vice Présidente, qui a présenté sa démission après avoir fait valoir ses droits à la retraite. Nous avons salué sa fidélité, sa disponibilité, avec un sens du service dans la plus grande discrétion dès la création de l'ANCAGEC. Nous lui souhaitons une nouvelle vie riche de rencontres.

L'ANCAGEC a participé cette année à un groupe de travail initié par le SNCEEL, sur le travail collaboratif en équipe de direction. Nous vous invitons à découvrir la synthèse des premières réflexions en **page 8**. Par ailleurs, nous vous sollicitons pour nous adresser vos remarques, vos témoignages, vos réflexions... Nous comptons vraiment sur vos retours, ne serait-ce que quelques mots. Seules vos remontées nous permettront de poursuivre la démarche, qui devrait se finaliser par une formation proposée à tous.

Les dates de la prochaine session de formation sont maintenues. Elle se déroulera du 30 mars au 1^{er} avril 2016 dans le même lieu. Le programme complet vous sera communiqué courant octobre. D'ici là, nous vous souhaitons de pouvoir vous rencontrer localement pour partager vos expériences.

Dès la reprise de nouveaux « chantiers » nous attendent : la nouvelle convention collective, la complémentaire

santé, ... Mais le moment est venu de s'arrêter. Seulement pour quelques jours pour certains en raison de travaux dans leur établissement, plus longtemps pour d'autres... sans oublier les nouveaux retraités. Quelle que soit la durée, je vous souhaite de profiter pleinement de ce temps de pause. Moments indispensables pour se ressourcer, en famille, entre amis, ... pour que demain nous ayons retrouvé toute l'énergie indispensable à l'exercice de notre mission.

Au nom du Conseil d'Administration de l'ANCAGEC, je vous transmets mes cordiales et dévouées salutations

Le Président
Alain EHANNO

« Notre vie est un chemin et, quand nous nous arrêtons, les choses ne vont pas. N'oublions jamais que le vrai pouvoir est le service »

Pape François

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANCAGEC

CONTACTS : Vous pouvez écrire au siège social : **166, Boulevard du Montparnasse – 75014 PARIS** ou bien :

Chez son **Président** : **Alain EHANNO** Collège et Lycée SAINT JOSEPH DU LOQUIDY,
73 Bd Michelet, 44322 NANTES Cedex, ancagec2011@yahoo.fr 06 77 04 10 58

Bernard ETAVE	Vice-Président	63 CLERMOND FERRAND	06 87 06 28 56
Jean-Luc MALLET	Vice-Président	95 PONTOISE	06 73 58 15 49
Jean-Paul GLEMAREC	Président d'Honneur	45 ORLEANS	06 08 42 46 56
Céline CANTET HOUMAIRE	Secrétaire	93 NOISY LE GRAND	06 72 34 65 92
Sylvie JOUBIN	Secrétaire Adjointe	50 GRANVILLE	02 33 50 03 64
Corinne DROCHON	Trésorière	57 THIONVILLE	06 47 31 24 75
Philippe REUTENAUER	Trésorier Adjoint	67 STRASBOURG	06 03 11 16 95
Reynalda CHIN-NIN	Membre	78 ST GERMAIN EN LAYE	06 22 04 86 21
Jean-Louis DEILLON	Membre	80 AMIENS	06 19 04 65 22
Sylvie MACOMBE	Membre	33 BORDEAUX	06 13 21 40 30
François OLIVIER	Membre	49 CHOLET	06 83 26 30 95

La session 2015 a mis le focus sur les sujets qui constituent notre quotidien : la gestion financière et les ressources humaines, la formation professionnelle et gestion prévisionnelle des emplois. En ouverture de notre séminaire le ton a été donné par Monsieur Pascal Balmand, qui a développé une riche réflexion sur le rôle du cadre de gestion au service du projet de l'enseignement catholique.



M. Pascal BALMAND

M. Pascal BALMAND intervient en sa qualité de Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique pour définir et préciser le rôle du cadre de gestion au service du projet.

Il rappelle d'abord les articles 42 & 43 des statuts de l'Enseignement Catholique qui précisent que « l'Ecole Catholique est au service de la dignité humaine et de la cohésion de la société, qu'elle contribue largement » à humaniser toujours plus la famille des hommes et son histoire (Concile Vatican II) » et qu'elle est une invitation permanente, adressée à ses acteurs et à la société entière, à vivre dans la vérité de l'amour ».

S'appuyant sur ces statuts, M. Pascal BALMAND définit les grandes missions de l'Enseignement Catholique, à savoir :

- la **mission de Service** où comment savoir se rendre utile
- la **mission d'Eglise**
- la **mission Educative** ouverte à tous (Art 10) et associée à l'Etat (Art 44)
- la **mission d'Engagement** de tous ses acteurs : salariés, enseignants, bénévoles, ...

Articles 43 et 44:

Quelques balises qui donnent une vision de l'Enseignement Catholique :

- 1) L'enseignement catholique est d'abord un service à rendre aux jeunes et à la société. L'enseignement catholique doit se rendre utile.
L'enseignement catholique doit être ouvert à tous. L'école doit être ouverte partout dans tous les territoires, dans tous les champs de formation. L'école catholique reçoit sa mission de l'Eglise et de personne d'autres. Elle doit être enracinée dans le tissu ecclésial. Nos établissements s'efforcent de porter leur vocation évangélique. La manière d'éduquer doit être utile à l'éducation de nos jeunes.
- 2) L'école catholique doit porter une ambition éducative forte. Il ne nous est pas demandé d'éduquer les chrétiens mais d'éduquer tout le monde. L'école catholique n'est pas confessionnelle. On n'est pas entre nous. On est là pour tout le monde. Par choix pastoral, l'école catholique est ouverte à tous. L'article 10 rappelle que dans la plupart des cas, les établissements catholiques sont associés par contrat avec l'Etat.
Nos établissements sont catholiques donc, ils sont ouverts à tous.
Si nous faisons la même chose que le public, nous ne servons à rien et nous sommes alors des boîtes payantes pour enfants de riches.
- 3) L'enseignement catholique repose sur l'engagement de ses acteurs (tous ses acteurs). Garder la porosité entre le professionnel et le bénévolat. L'école catholique ne serait pas sans les bénévoles. Aussi, pour l'immense majorité des salariés, ils donnent beaucoup plus que leur temps de travail. C'est une richesse de l'enseignement catholique. Mais savons-nous reconnaître ce qui se fait ? Savons-nous dire « merci » ?
- 4) Notre enseignement catholique fonde sa vitalité sur la complexité de son organisation : ne pas confondre « complexe » et « compliqué ».
- 5) L'école catholique est appelée à se vivre comme une chance. Elle doit respirer la fraternité, la joie, l'espérance. Le personnel doit être fier d'être dans l'enseignement catholique. Il doit y trouver sa place.
« La mission de l'enseignement catholique appelle une participation commune mais différenciée de chaque membre de la communauté éducative. » Ces personnes sont amenées à faire vivre les projets éducatifs.

Reconnaissant la complexité du fonctionnement de l'enseignement catholique, (complexité ne signifiant pas pour autant complication) M. Pascal BALMAND insiste sur la nécessité de donner envie, espérance et joie de vivre.

C'est dans ce sens que le cadre de gestion joue pleinement son rôle au sein d'une communauté éducative mise au défi de la pensée sociale de l'Eglise.

Lire les articles 108 et 135

M. Pascal BALMAND rappelle à quel point on a vraiment une mine à creuser...

Document à lire : « La communauté éducative au défi de la pensée sociale de l'Eglise » (série de petits textes, pour des réflexions personnelles).

Nous sommes invités à participer pleinement à la mission pastorale de l'établissement.

La pastorale a vocation à être partout. C'est une affaire de cohérence.

Nous sommes des acteurs de la dimension pastorale.

La pensée sociale de l'Eglise se résumerait en un mot : ALLIANCE .

L'une des grandes souffrances de la société est son éclatement. Le rôle d'un établissement catholique est de faire du lien.

Il doit être constructeur de lien.

« Heureuse l'école catholique fragile et pauvre : elle sera servante »

Les établissements doivent être des lieux d'excellence dans le fait d'aller au bout de soi-même.

(Conseil de lecture : *A qui sert l'école catholique. François Moog. Ed. Bayard*)

M. Pascal BALMAND clôt son propos par un message d'espérance et un slogan à venir : « RE-ENCHANTONS L'ECOLE » dans le domaine intellectuel par une logique éducative et une dynamique de temps forts.

- 1- Volet intellectuel : donner aux acteurs de l'enseignement catholique des éléments d'analyse.
- 2- Volet labo éducatif/pédagogique : faire appel aux établissements qui le souhaitent de faire des expériences autour de la coopération. Mener des réflexions fraternelles qui remplacent les relations pédagogiques.
- 3- A partir de l'hiver 2016/2017 une dynamique de temps forts dans les établissements puis dans les diocèses, puis un rassemblement national (printemps 2018). Rassemblement d'adultes et de jeunes. Permettre aux uns et aux autres de réfléchir sur un ré-enchantement de l'Ecole.



OPCALIA : *La réforme de la formation professionnelle* *Béatrice Berge et Cécile Ruet*

OPCALIA est l'organisme collecteur paritaire agréé de l'Enseignement Privé.

Il participe au financement des projets de formation.

Le siège est situé à Paris et regroupe la gestion administrative et financière.

Le département Enseignement Privé est subdivisé en 3 grandes régions avec des conseillers de formation.

Pour 2015, les taux de contributions sur la masse salariale brute n-1 sont les suivants :

- (- de 10 salariés) : 0,55 % ;
- (de 10 à 19 salariés) : 1,05 % ;
- (+ de 20 salariés) : 1,40 %.

A partir de 2016, les taux de contributions sur la masse salariale brute n-1 seront :

- (- de 10 salariés) : 0,55 % ;
- (+ de 10 salariés) : 1,00 %.

D'où une diminution des montants pour le financement des formations de nos salariés.

Il y aura, cependant, possibilité d'un versement complémentaire sur le fond libre avec mise en place d'une convention avec OPCALIA.

Des négociations sont en cours quant à la possibilité d'intégrer ou non la T.V.A au budget de formation.

La professionnalisation bénéficie de conditions de prise en charges intéressantes afin poursuivre la valorisation de ces dispositifs.

Depuis le 1^{er} janvier 2015 le CPF (Compte Personnel de Formation) remplace le DIF (les heures dont bénéficiaient les salariés au 31/12/2014 ont été reprises).

Celui-ci est attaché au salarié durant toute sa vie professionnelle avec une durée maximale de 150 heures. Il peut être utilisé pour bénéficier d'une action qualifiante sur ou hors temps de travail.



HUMANIS – intervention d'Irène PICHON et de Pascal CHESNOT

Le groupe HUMANIS existe depuis le 26 janvier 2012. Il est né du rapprochement des groupes HUMANIS et NOVALIS-TAITBOUT constituant ainsi le 1^o groupe de l'ensemble Argic Arrco, se plaçant au 2^{ème} rang des institutions de prévoyance et au 3^{ème} rang des groupes mutualiste. Il compte 700.000 entreprises adhérentes.

Les intervenants nous invitent dans le sujet par un Quizz qui donne les bases de connaissances du sujet « Retraite ». Ensuite sont ponctués et commentés les problématiques suivantes :

1. Paysage de la retraite en France – régimes pour les salariés et non-salariés ; régimes spéciaux. Rappel des missions principales des caisses de retraite qui gèrent en France 18 mln de salariés non cadres et 4 mlns cadres. Rôle important des CICAS mis en place par Arrco en 1971 : 100 centres sur tout le territoire avec 700 points d'accueil. Ils informent et conseillent les salariés en activité et au chômage sur leurs droit à la retraite.
2. Depuis 2011 Assurance Retraite – régime de base, porte le nom de CARSAT. Il nous est rappelé le mécanisme d'acquisition de trimestres, la possibilité de rachat de trimestres dont une partie peut être défiscalisée, les conditions de validation de périodes sans cotisation (maladie, accident du travail, maternité, service militaire, chômage), etc. Enfin, quelles sont les conditions obligatoires pour prendre la retraite – âge, cessation d'activité salarié accompagnés de la demande déposée minimum 4 mois avant la date de prise de retraite auprès de chaque régime où le salarié a cotisé. Sinon CICAS regroupe et signale aux autres régimes. Un tableau clair et détaillé nous renseigne sur ces conditions précitées et sur les dérogations possibles.
3. Il est utile aussi de s'arrêter sur les régimes complémentaires, Agirc et Arrco qui ont leur mode de calcul de points ordinaires et gratuits. Les retraites complémentaires sont servies à taux plein entre 65 et 67 ans (dernier accord reconduit jusqu'au 31.12.2018). Avant cet âge dès 55-57 ans ont peut prendre sa retraite avec l'abattement pour les trimestres manquants.
4. Information importante concerne le droit à l'Information des actifs qui reçoivent le Relevé de Situation Individuelle – RIS tous les 5 ans à partir de l'âge de 35 ans. Un tableau récapitulatif, selon l'année de naissance, nous renseigne sur ces relevés. On peut aussi obtenir, par internet, son relevé de carrière, faire une projection de la future retraite (nombreux sites internet et numéros de téléphone).
5. Les seniors ont leurs place dans l'emploi. Le cumul retraite-emploi est possible mais ne génère pas de nouveaux droits. Les conditions sont bien évidemment spécifiques et il convient de les étudier auparavant.
6. Enfin les nouveaux droits pour les pensions de réversion. Il faut en faire la demande à chaque caisse qui verse la pension, le système n'est pas automatique. Sont concernés les conjoints et les ex-conjoints du défunt sous certaines conditions. Cette mesure ne s'applique pas aux concubins et partenaires de PACS. La pension de réversion est supprimée si remariage.



SUIVI ET GESTION DE TRÉSORERIE

Gilles BOSCHER, Expert-comptable à Lyon

La situation de trésorerie est un indicateur financier important.

- 1) Principales composantes :
 - Argent disponible en banque et en caisse
 - Délai de disponibilité plus ou moins immédiat
- 2) Etude des cycles de la Trésorerie.
- 3) Lien étroit entre créances et Trésorerie
 - Importance de « créances familles » maîtrisées
 - Contrôles réguliers des impayés
 - Optimisation des encaissements (acomptes aux familles, prélèvements mensuels)
- 4) Lien étroit entre dettes CT et Trésorerie
 - Délais de paiement optimisés
- 5) Autres éléments pour améliorer la Trésorerie – la CAF
 - Amélioration des produits d'exploitation pour les activités présentes
 - Diversification de nouveaux produits d'exploitation (accueil, location)
 - Réduction des charges d'exploitation (négociation des contrats externalisés)
 - Limitation des investissements ou limitation de l'autofinancement

- Partenaires pour aider aux besoins du court terme : les banques (facilités de caisses, découvert bancaire, ligne de crédit, emprunt de trésorerie)
 - L'affacturage
 - Demande d'avance de trésorerie à une caisse de solidarité, à la tutelle
- 6) Outil de gestion de la Trésorerie
Tableau réalisé sous Excel : attention ! Pas de sécurisation !
 - 7) Placement de la trésorerie et fiscalité
 - 1 seul livret A
 - Autres livrets imposés à 24%
 - Compte à terme
 - Bon de caisse
 - Sicav
 - 8) Comment financer les projets immobiliers en maintenant un fonds de roulement suffisant ?
 - Autofinancement
 - Recours à l'emprunt
 - Appel aux dons
 - Appel aux mécénats
 - Acceptation de legs et donations
 - Obtention d'une avance remboursable
 - Apports avec ou sans droits de reprise
 - Cession d'actifs réaffectés à la structure

CONCLUSION

L'analyse de l'évolution de la trésorerie est nécessaire pour éclairer la situation économique d'un établissement scolaire.

L'analyse permet de cerner le problème en période difficile.

Quand la Trésorerie est bonne, l'analyse aide à trouver la stratégie de placements.



Actualité sociale

les dernières évolutions du Droit du Travail et les accords collectifs

Marion Maillet, Armelle Baril, Alexandre Chrétien

1. TEMPS PARTIEL

Accord du 18.10.2013 ; la loi sur le temps partiel a été faite pour favoriser le cumul d'emplois. La durée maximale applicable dans la branche est de 17h 30 soit un mi-temps qui ouvre le droit à la SS. Les dérogations :

Légales – les étudiants de moins de 26 ans ; CDD de remplacement du personnel

Individuelles – demande écrite et motivé du salarié car cumul des activités ; contraintes personnelles (les dérogations sont pérennes, l'Ordonnance du 23.01.2015)

De fait – temps thérapeutique.

Les contrats de moins de 24 heures – contreparties (hormis les étudiants et les dérogations) : 6 demi-journées par semaine – la limite ; 6 heures dans une demi-journée de travail ; semaines à zéro heures : 4 semaines dont 2 accordées pendant le CP d'été (le minimum).

2. CONVENTION COLLECTIVE

Rappel : 1^{ère} Convention Collective pour les trois catégories en 2004. Début de négociations pour la jonction de trois catégories (PSAEE) en 2007.

Dénonciation en 2013 et actuellement application de la CC de 2004.

La TGI de Paris annule la dénonciation partielle du 14.06.2014. Etonnement général du collège employeur qui rejette cette décision. La Cour d'Appel va juger en droit. Donc la Convention Collective du 16.04.2004 s'applique avec les recommandations patronales de mars 2013. On embouche les surveillants sur 1558 heures.

3. COMPLEMENTAIRE SANTE

Obligation légale : la loi de sécurisation de l'emploi 2013 s'étend sur tous les salariés ; actuellement – en négociation ; 50/50 – employeur/salarié.

C'est un régime obligatoire / régime mutualisé / régime solidaire : territorial, intergénérationnel.

Les dispenses : les CDD qui ont le contrat individuel ailleurs.

En recherche : quatre assurances dont les noms seront communiqués en avril 2015. Mise en place : septembre 2015. Mise en œuvre du régime : janvier 2016. Ne pas oublier de dénoncer les contrats courant septembre 2015.

4. FORMATION PROFESSIONNELLE

Fusion de régimes cadres et non-cadres.

5. FORMATION PROFESSIONNELLE

Réforme en cours : 2015 janvier – mise en œuvre de CPF (les formations certifiantes); 2016 mars – mise en œuvre de l'entretien professionnel renforcé (à partir de 2020) ; 2016 – collecte.

COLLABORER EN EQUIPE DE DIRECTION

Au cours de l'année 2015/2016 l'ANCAGEC a été associée à un groupe de travail, initié par le SNCEEL, avec également la participation de l'AACES (Association des Adjoints des Chefs d'Etablissements du Snceel).

Nous vous invitons à prendre connaissance du texte ci-dessous, fruit de nos réflexions communes, et attendons vos réactions, témoignages de votre vécu au quotidien (fonctionnement, réussites et parfois difficultés) et surtout vos attentes... sur ancagec2011@yahoo.fr

Merci de vos réponses pour lesquelles nous garantissons le caractère confidentiel, lors des remontées en commission.

Bonne lecture...

« Pour la première fois, une commission tripartite SNCEEL – AACES – ANCAGEC (*) est réunie afin d'approfondir la réflexion sur le travail en équipe de direction et le management collaboratif pour les établissements qui ont la chance de pouvoir travailler en équipe.

Ce travail de réflexion poursuit deux objectifs principaux :

- D'une part l'élaboration puis la diffusion d'un texte de référence sur le travail collaboratif en équipe de direction.
- D'autre part la mise en place d'une formation sur la collaboration en équipe de direction.

Cet article présente le compte-rendu de la première réunion de la commission. Nous vous proposons, après lecture, de réagir, en nous adressant un témoignage, une situation vécue, une question, ou tout autre élément qui nous permettra d'étoffer la réflexion et de développer des éléments de réponse.

La première réunion de la commission a eu lieu le 5 mai 2015. Les échanges entre participants ont été très riches, et ont fait apparaître des attentes et des convictions communes aux chefs d'établissements et aux adjoints.

Ces convictions sont les suivantes :

Les principes de subsidiarité et de charité sont présumés au travail en équipe.

La collaboration en équipe de direction repose avant tout sur la confiance, confiance mutuelle, confiance réciproque.

Pour former une équipe, il faut partager, prendre conseil. Il est important de bien se connaître, d'identifier les compétences de chacun, et que les rôles des uns et des autres soient clairs afin de mettre en œuvre un management participatif qui implique et engage les adjoints dans les prises de décisions.

Les notions de service et de disponibilité apparaissent également comme fondamentales pour le travail en équipe, ainsi que les valeurs et postures de bienveillance, d'empathie, de respect et de reconnaissance qui favorisent la motivation avec un état d'esprit à partager.

Ces convictions sur le travail en équipe de direction sont sûrement partagées par beaucoup, mais les réalités vécues sur le terrain peuvent s'avérer parfois difficiles voire conflictuelles. Lors de cette première réunion, nous avons également évoqué les écueils possibles du travail en équipe, les difficultés de mise en œuvre.

Les raisons peuvent être de différents ordres, le manque de confiance étant souvent source ou conséquence des problèmes.

Il peut arriver qu'un chef d'établissement ait un mode de management en inadéquation avec les composantes de son équipe, avec pour conséquences possibles des tensions, des blocages, voire des prises de pouvoirs.

Il peut y avoir de la défiance, un manque de soutien.

C'est aussi parfois le manque de cohérence qui est difficile à vivre, avec des contradictions apparentes, un manque de sens global et de projet, une réunionite avec un manque de priorités, des injustices de tous ordres et en particulier de rémunération.

Les problèmes de communications, de perception peuvent également entraver le bon fonctionnement de l'équipe, les risques sont alors l'isolement, le repli de l'équipe sur elle-même, le fonctionnement par habitude, ou une équipe formée d'électrons libres.

Nous proposons à nos lecteurs, chefs d'établissements ou adjoints, de réagir, de nous faire part d'une expérience, d'un cas concret, d'une situation vécue, heureuse ou difficile, de partager des attentes ou de poser des questions, par mail à votre association. Pour l'ANCAGEC: ancagec2011@yahoo.fr

Nous pourrions ainsi

D'une part élaborer un document de référence sur le travail collaboratif, qui présentera des situations concrètes avec des réponses.

D'autre part proposer une formation sur la collaboration en équipe de direction.

Blandine Schmit, SNCEEL, pour la commission « Le chef d'établissement et son équipe ».

- (*) : SNCEEL : Organisation professionnelle des chefs d'établissement d'enseignement libre.
AACES : Association des adjoints des chefs d'établissement SNCEEL
ANCAGEC : Association nationale des cadres de gestion de l'enseignement catholique

**ASSOCIATION NATIONALE DES CADRES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DE
L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
166 Boulevard du Montparnasse
75014 PARIS**

Association déclarée à la Préfecture de Paris
sous le N° 02/1456 (JO du 11/05/2002)

BULLETIN D'ADHESION 2015/2016

Je soussigné(e), (Nom, Prénom).....

Fonction:.....

Etablissement:.....

Déclare adhérer à l'Association Nationale des Cadres d'Administration et de Gestion de l'Enseignement Catholique; et verse la somme de **45 Euros** au titre de ma cotisation personnelle pour l'année scolaire 2015/2016.

(Nota Bene: L'adhésion à cette association est un choix personnel, les statuts prévoient que cette cotisation soit réglée par un chèque personnel).

Ale.....Signature :

Ci-joint le chèque N°.....sur

Quelques informations complémentaires:

Adresse de l'Etablissement:.....

.....

CP.....VILLE:.....

Tél:.....Fax:.....

Email:..... **(TRES IMPORTANT POUR LA DIFFUSION DES PROCHAINS BULLETINS)**

Type de l'Etablissement: Ecole, Collège, Lycée, Lycée Professionnel, Enseignement supérieur (rayer la mention inutile)

Session
2015 en
images

SALLE STUDIEUSE cent personnes
dans une exceptionnelle communion
d'écoute



PENDANT LE
DINER l'échange
est convivial



PARIS vu d'en
haut donne des
ailes



pour se restaurer



et pour fêter

